



UNIVERSITY OF OREGON

**ACCORD INTERNATIONAL
INTERNATIONAL AGREEMENT**

ENTRE

LA REPUBLIQUE GABONAISE

ET

L'UNIVERSITE DE L'OREGON

BETWEEN

THE GABONESE REPUBLIC

AND

THE UNIVERSITY OF OREGON

**ACCORD INTERNATIONAL**

Cet Accord International (l'« Accord ») est conclu ce jour, le 10 juin 2011, à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique, entre la République Gabonaise (le « Gabon ») et l'Université de l'Oregon (« Oregon »).

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Gabon et Oregon ont l'intention de collaborer afin de former des étudiants et de développer de nouvelles opportunités : pour les étudiants gabonais afin qu'ils puissent étudier, effectuer des stages et mener des recherches chez Oregon ; et pour les étudiants d'Oregon afin qu'ils puissent étudier, effectuer des stages et mener des recherches au Gabon ;

ATTENDU QUE le Gabon et Oregon souhaitent créer le Centre de Recherches Transnational Gabon-Oregon pour l'Environnement et le Développement (le « Centre ») afin de développer leurs intérêts communs dans le domaine de la recherche et de bénéficier de ces recherches dans le cadre du développement économique des deux pays ;

ATTENDU QUE le Gabon a l'intention de promouvoir le Centre susmentionné, ainsi que les autres activités qui peuvent être autorisées par les parties au présent Accord et exposées de façon préliminaire dans le document : « Des Eden Jumeaux : Une Vision Partagée. Une Proposition pour le Gouvernement Gabonais : le Centre de Recherches Transnational Gabon-Oregon pour l'Environnement et le Développement » (la « Proposition »), dont le contenu est confidentiel et le restera jusqu'à la conclusion de l'accord définitif, dans le cadre autorisé par la loi, en assurant un financement significatif et de grande ampleur qui sera géré par la Fondation de l'Université de l'Oregon (la « Fondation »), une société à but non lucratif constituée sous la Section 501(c) du *Internal Revenue Code* des Etats-Unis d'Amérique.

INTERNATIONAL AGREEMENT


This International Agreement (the "Agreement") is entered into on this 10th day of June 2011, in Washington, D.C., U.S.A., between the Gabonese Republic ("Gabon") and the University of Oregon ("Oregon").

RECITALS

WHEREAS, Gabon and Oregon intend to collaborate in training students, developing new opportunities for Gabonese students to study, pursue internships and conduct research in Oregon, and new opportunities for students from Oregon to study, pursue internships and conduct research in Gabon;

WHEREAS, Gabon and Oregon wish to establish the Gabon-Oregon Transnational Research Center on Environment and Development ("Center") to advance shared research interests and apply the benefits of such research to the economic development of both societies;

WHEREAS, Gabon intends to support the aforementioned Center, and other activities as shall be authorized by the parties to this Agreement as preliminarily outlined in the proposal "Twin Edens: A Shared Vision. A Proposal for the Government of Gabon: The Gabon-Oregon Transnational Research Center on Environment and Development" (the "Proposal"), the contents of which are and shall until final agreement is reached remain confidential to the extent permitted by law, by providing a significant investment to be managed by the University of Oregon Foundation ("Foundation"), a non-profit corporation organized under Section 501(c) of the U.S. Internal Revenue Code.


Oregon

**ACCORD**

IL A ETE CONVENU entre le Gabon et Oregon. ce qui suit :

- I. A l'automne 2011, Oregon admettra des étudiants gabonais qui répondront aux critères d'admission habituels d'Oregon pour des études de premier cycle. Les étudiants gabonais inscrits à Oregon ou dans des institutions partenaires de l'Orgeon African Studies (« Consortium ») devront s'assurer qu'ils disposent des fonds suffisants pour régler les frais de scolarité tels que pratiqués pour les étudiants internationaux.
- II. Oregon fournira, pour les candidats gabonais et les étudiants inscrits, les prestations suivantes :
 1. Mener une campagne de sensibilisation afin d'encourager et de soutenir les étudiants gabonais en vue de leur inscription dans des programmes d'études de premier cycle et d'études supérieures à Oregon et dans des institutions du Consortium.
 2. Assurer un soutien pédagogique, une orientation préparatoire, une aide en vue de trouver un logement et de favoriser l'acculturation des étudiants gabonais chez Oregon et dans les institutions du Consortium.
 3. Incrire, aux programmes de *American English Institute (AEI)* d'Oregon, les étudiants gabonais dont le niveau d'anglais nécessite une amélioration avant qu'ils ne commencent leurs programmes d'études.
 4. Coordonner la création de programmes d'études à l'étranger ainsi que de stages, et organiser la participation des étudiants d'Oregon et du Consortium à des projets de recherches menés par des facultés au Gabon.

AGREEMENT

NOW, THEREFORE Gabon and Oregon have agreed as set forth herein.

- I. In Fall 2011, Oregon will admit Gabonese students who meet Oregon's standard admission criteria for undergraduate studies. Gabonese students enrolled at Oregon or at partner institutions of the five campus Orgeon African Studies Consortium ("Consortium") will be responsible for ensuring they have a source of funds to pay standard tuition and fees for international students.
- II. Oregon will provide the following support for Gabonese applicants and enrolled students:
 1. Conduct outreach to encourage and support Gabonese students to apply for undergraduate and graduate programs at Oregon and at Consortium institutions.
 2. Provide academic support, preparatory orientation, and support with housing and acculturation to Gabonese students at Oregon and at Consortium institutions.
 3. Enroll Gabonese students whose level of English fluency needs improvement in Oregon's American English Institute (AEI) programs before they commence their regular programs of study.
 4. Coordinate the establishment of study abroad programs, internship placements, and participation in faculty-led research projects in Gabon for Oregon and Consortium students.

Oregon



5. **Créer un programme d'enseignement de la langue anglaise afin de promouvoir son étude au Gabon**
5. **Establish an English language training program in Gabon to promote English language study**
- III. **Au titre du présent Accord, le Centre sera établi à Libreville, Gabon, et à Eugene, Oregon, Etats-Unis d'Amérique, sous les auspices de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon et de la *Global Oregon Initiative* d'Oregon.**
- III. **The Center is hereby established in Libreville, Gabon, and Eugene, Oregon, U.S.A, under the auspices of Gabon's Agence Nationale des Bourses du Gabon and Oregon's *Global Oregon Initiative*.**
- IV. **Le Centre sera géré par deux co-directeurs, l'un situé à Libreville, l'autre à Eugene. Ils seront assistés par un comité exécutif de six personnes et conseillés par un conseil consultatif de vingt membres. Ce dernier sera constitué de personnalités reconnues au Gabon, dans d'autres pays d'Afrique et dans l'Oregon, pour leurs compétences dans les domaines de la gestion environnementale, du développement durable et dans les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne. Les co-directeurs, les membres du comité exécutif et du conseil consultatif seront nommés conjointement par le Gabon et Oregon.**
- IV. **The Center will be led by two co-directors, one situated in Libreville, the other in Eugene. They will be assisted by a six-person executive committee and advised by a twenty-member advisory board consisting of notable individuals from Gabon, Africa as a whole, and Oregon, who are recognized for their leadership in areas of environmental stewardship, sustainable development, and relations between the U.S. and Sub-Saharan Africa. The co-directors, the executive committee members, and the advisory council members will be jointly appointed by Gabon and Oregon.**
- V. **Sous réserve des procédures administratives gabonaises et de la signature de l'accord définitif mentionné à l'article VII, le Gabon a l'intention de favoriser l'investissement relatif à la création du Centre dès le début de l'année 2012. La réalisation rapide de l'investissement facilitera et permettra le démarrage efficace des activités du Centre, ainsi qu'une collaboration immédiate en matière de recherche.**
- V. **Pending Gabonese administrative procedures and signature of the definitive agreement as referred to in clause VII, Gabon intends to facilitate the investment relating to establishment of the Center beginning in 2012. The timely investment of funds will facilitate the efficient launch of the Center, and immediate commencement of research collaboration.**



VI. Les principes généraux gouvernant les activités devant être menées dans le cadre de l'accord définitif sont décrites de manière préliminaire, dans la Proposition. Les propositions relatives au budget initial annuel des activités sont décrites, de manière préliminaire, dans la Proposition. Le Gabon et Oregon s'engagent à mener des négociations afin de déterminer le calendrier, les conditions de financement et les détails opérationnels pour la conduite et la gestion du Centre selon les conditions décrites dans la Proposition préliminaire.

VII. Cet Accord, rédigé de bonne foi, donnera lieu, entre le Gabon et Oregon, à un accord définitif détaillé, lequel sera établi dans un délai de six mois à compter de la date des présentes. Toutefois, cet accord n'a pas une durée déterminée.

VIII. Le présent Accord ne pourra pas être modifié autrement (y compris la résiliation) que par voie d'avenant signé par les représentants désignés par le Gabon et Oregon.

EN FOI DE QUOI, le Gabon et Oregon concluent le présent Accord, lequel est signé par leurs représentants désignés à cet effet.

REPUBLIQUE GABONAISE

Jean François THARDIN
Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses
du Gabon

VI. The main principles governing the activities to be conducted under the definitive agreement are described in a preliminary form in the Proposal. The proposals for an initial annual budget for the activities in question are contained in a preliminary form in the Proposal. Gabon and Oregon commit to conduct further negotiations to finalize the timing, financing and operational details for the management and operation of the Center described in the preliminary Proposal.

VII. This Agreement is written in good faith but is subject to a final detailed agreement between Gabon and Oregon to be drawn up within six months of the date hereof. However, this Agreement is of no specific duration.

VIII. This Agreement may not be amended (which includes termination) except by a writing executed by authorized signatories of Gabon and Oregon.

WHEREFORE, Gabon and Oregon execute this Agreement by their respective authorized signatories.

UNIVERSITY OF OREGON

Dr. Richard W. LARIVIERE
President
Oregon